

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 août 2014, s'est réuni le jeudi 28 août 2014 à 18 heures 30 à la Mairie de Martin-Eglise, sous la présidence de Monsieur Gill GERYL, Maire.

PRESENTS : M. Alain MARATRAT, Mme Véronique MPANDOU, Mme Marie-Claude LAURENT, Mme Françoise DEMONCHY, M. Bertrand CREMET, adjoints, Mme Marie-Laure CORROYER, Mme Joëlle CHEMINEL, M. Guy DESERT, M. Stéphane SKLADANOWSKI, conseillers délégués, M. Philippe DUPUIS, Mme Nathalie LEMAITRE, M. Maxime BOUDET, M. Marcel BRETAGNE, Mme Sylvie HERMAY, M. Thibault CHATELAIN, Mme Nelly BIGOT, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Marc DELAHAYE, Mme Pascale GUILBERT.

Conformément à l'article L.2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Monsieur Stéphane SKLADANOWSKI ayant obtenu la majorité des voix, est désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

COMMUNICATIONS

- Délinquance constatée au cours du mois de juin 2014 : 8 délits,
 - . Coups et blessures volontaires : 1
 - . Vol à l'étalage : 1
 - . Vols à la roulotte : 3
 - . Vols d'accessoires sur véhicules à moteur : 3
- Délinquance constatée au cours du mois de juillet 2014 : 9 délits,
 - . Coups et blessures volontaires : 2
 - . Menaces ou chantage : 1
 - . Cambriolage locaux industriels : 1
 - . Vols à la roulotte : 2
 - . Vol simple : 1
 - . Délit sur garde de mineurs : 1
 - . Falsification de chèque : 1
- Contrôle sanitaire de l'eau de l'adduction publique : conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
- Remerciements des associations « Recherche contre le cancer » de « Détente Arc en Ciel », de « Emma » et de « l'AFSEP » pour la subvention accordée en 2014.
- Accord de subvention pour la réfection de la toiture de la salle Yvonne de Rocquigny pour un montant de 11.043,49 €.

- Monsieur le Maire informe de l'intrusion des gens du voyage sur le stade de foot communal. La barrière étant fermée, ils ont pu entrer par l'accès des pompiers à l'arrière de la salle des fêtes.
Monsieur le Maire informe qu'il a saisi la Sous-Préfète, le Commissaire de police et qu'un constat d'huissier a été effectué.
Une réflexion sera menée pour éviter qu'à l'avenir cette entrée soit de nouveau utilisée par les gens du voyage.
La cinquantaine de caravanes est repartie ce jeudi matin.
Une somme a été négociée en dédommagement des dégâts occasionnés sur les pelouses et le stade, elle devrait suffire, les dégradations étant moins importantes que prévues.
- Montant du Fonds National de Péréquation pour 2014 : 122.070 €.
- Monsieur le Maire informe que suite au courrier transmis à la SNCF pour l'effondrement du talus près de l'ancienne salle paroissiale, après l'orage du 21 mai dernier, une intervention sera programmée si le diagnostic du technicien SNCF le préconise. Un rendez-vous sera fixé prochainement.
- Inondations du 19 juillet 2014 : Monsieur le Maire informe que des travaux devront être envisagés Rampe du Mont de l'EpINETTE pour éviter que les habitations soient inondées lors de grosses intempéries.
De même, une solution devra être trouvée pour l'évacuation des eaux pluviales rue Abbé Briche et rue des Faux Saulniers où des inondations ont été aussi constatées.

PROJET D'IMPLANTATION VOL –V BIOMASSE

Monsieur le Maire présente les instigateurs du projet et leur laisse la parole.

Il s'agit d'implanter sur le territoire communal, une usine de méthanisation territoriale. Les entreprises, les agriculteurs et les collectivités sont concernées par ce projet puisqu'il s'inscrit dans le développement des énergies renouvelables sur le territoire de l'agglomération dieppoise.

Les communes de Grèges et Martin-Eglise devront donner leur avis, puisque le projet se situe à environ 400 mètres des habitations des deux communes.

RENTREE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe que les recrutements sont effectués pour la rentrée scolaire :

- Monsieur Luc CRETTE pour l'animation Judo,
- Monsieur Dominique BAUDET pour l'aide aux devoirs,
- Mademoiselle Mélanie PREVET pour la garderie maternelle.

Les travaux de remise en état à l'école primaire sont réalisés et la réfection du préau de l'école maternelle où s'effectuera l'animation danse, se termine.

Une réunion de pré-rentree aura lieu le 1^{er} septembre avec tous les intervenants du périscolaire, soit 12 personnes au total.

Une activité « cirque » devait être mise en place, mais des impondérables de dernière minute ne permettent pas de proposer cette animation pour l'année scolaire à venir.

Un problème de place se pose pour la garderie à l'école élémentaire, en effet nous avons une petite trentaine d'inscriptions et la salle bleue se révèle trop exiguë pour cette activité.

Un bâtiment préfabriqué est recherché pour y installer la garderie.

CONTRAT D'AVENIR « ANIMATION »

2014/111

Monsieur le Maire propose dans le cadre d'une convention avec le FCD (Football Club Dieppois), le recrutement d'un « contrat d'avenir ».

Ce recrutement est au centre d'un dispositif dont le but est de faire vivre les installations sportives (stades, etc ...) durant la mise en sommeil du CJS (Club des Jeunes Sportifs de Martin-Eglise).

En temps partagé avec le FCD, l'animateur aura en charge :

- les installations et leur entretien,
- l'encadrement de l'école de foot le mercredi après-midi au stade (U6 à U9) -
- de renforcer les effectifs de l'encadrement du périscolaire, à la garderie primaire.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de valider la proposition de Monsieur le Maire.

FRAIS DE SCOLARITE

2014/112

Monsieur le Maire informe qu'en application des dispositions de l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983, relative à la participation des communes aux frais de scolarité, il doit être décidé du montant de la participation par élève pour l'année scolaire 2014/2015.

La commune concernée par cette participation est Dieppe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le montant de la participation à 541 € par élève.

ACCOMPAGNEMENT DU CFEC POUR LA CANTINE SCOLAIRE

2014/113

Monsieur le Maire propose que l'accompagnement technique mis en place en 2012 avec le CFEC (Centre de Formation et d'Expertise Culinaire) pour la cantine scolaire, soit reconduit pour l'année scolaire 2014/2015.

Le montant de cet accompagnement est de 4.392 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de valider la proposition de Monsieur le Maire.

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT INTERPERIES ERDF 2014/114

Monsieur le Maire informe que des évènements à caractère exceptionnel peuvent entraîner de graves perturbations dans la distribution de l'énergie électrique.

C'est pourquoi, afin d'améliorer et d'accélérer les interventions des personnels de dépannage, ERDF souhaite disposer dans chaque commune d'un correspondant intempéries, dont la mission consisterait à :

- Recenser les dégâts dont il a connaissance,
- Compléter la fiche diagnostic,
- Transmettre les fiches diagnostic ou joindre la cellule de crise ERDF,
- Accompagner ou orienter les équipes d'intervention en relation avec la cellule de crise.

Monsieur le Maire propose que Monsieur Bertrand CREMET soit nommé correspondant intempéries ERDF.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de valider la proposition de Monsieur le Maire.

MOTION SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT 2014/115

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF (Association des Maires de France) a souhaité à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques, aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations.

Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Martin Eglise rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Martin Eglise estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Martin Eglise soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

PROJET RESIDENCE D'ARTISTES AVEC DSN (DIEPPE SCENE NATIONALE)

Monsieur le Maire informe que dans le cadre d'une convention avec la communauté d'agglomération dieppoise, l'Etat et DSN, concernant le projet de développement du théâtre « Jeune Public » DSN met en place le projet « Hansel et Gretel » avec la compagnie « Succursale 101 ».

Une semaine par mois durant 6 mois, la troupe viendrait travailler sur Martin Eglise avec les scolaires pour préparer son nouveau spectacle.

Dans le cadre de cette convention, Martin- Eglise devrait fournir la logistique (locaux). Après discussion, il est proposé la mise à disposition de l'ancienne poste et du four à pain, Place Mayenne.

Une visite des installations par la compagnie sera prochainement programmée.

CONTENTIEUX LACROIX POUR LA RD 54

Monsieur le Maire informe que concernant le remplacement des rondins de la RD 54 (Route d'Ancourt), une réunion aura lieu le 3 septembre 2014 à 17 heures avec les entreprises EUROVIA et LACROIX.

DROIT D'INTERVENTION

Monsieur Alain MARATRAT informe que la foire à tout aura lieu le 14 septembre 2014 sur la Place Mayenne.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les :

- 23 octobre 2014,
- 20 novembre 2014,
- 18 décembre 2014

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 55.

GERYL Gill	DUPUIS Philippe
MARATRAT Alain	LEMAITRE Nathalie
MPANDOU Véronique	
LAURENT Marie-Claude	BOUDET Maxime
DEMONCHY Françoise	BRETAGNE Marcel
CREMET Bertrand	HERMAY Sylvie
CORROYER Marie-Laure	CHATELAIN Thibault
CHEMINEL Joëlle	BIGOT Nelly
DESERT Guy	
SKLADANOWSKI Stéphane	